



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2000/2
23 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits périssables
et de l'amélioration de la qualité

Cinquante-sixième session, 6-8 novembre 2000, Genève

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

FAITS NOUVEAUX INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL
SURVENUS DEPUIS SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

Note du secrétariat

Le présent document rend compte des débats sur les travaux du Groupe de travail et de ses sections spécialisées qui ont eu lieu à la quatrième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Le texte ci-après est extrait du rapport du Comité (ECE/TRADE/262, par. 32 à 39) :

Point 6 - Normes de qualité des produits agricoles

32. Le secrétariat a présenté les activités du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) et fait un tour d'horizon des travaux réalisés depuis la dernière session du Comité. Le Vice-Président du WP.7, M. David Priester, a expliqué de manière approfondie la genèse du travail d'élaboration de commentaires et les débats qui avaient lieu à ce sujet au sein du WP.7.

33. À la troisième session du Comité, la Communauté européenne avait demandé que le secrétariat établisse une étude sur les modalités d'élaboration de brochures explicatives sur les normes de la CEE dans le cadre du WP.7 et de ses sections spécialisées. Cette demande avait été appuyée par les États-Unis et approuvée par le Comité.

34. Les résultats de cette étude avaient montré qu'il était possible d'intégrer ces travaux sans accroître sensiblement le nombre de jours de réunion, mais non sans augmenter les ressources existantes. Plus précisément, il faudrait recruter un fonctionnaire supplémentaire. Étant donné l'absence d'accroissement du budget de la CEE (budget à croissance zéro), il serait nécessaire de créer un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires des pays ou de réaffecter les ressources à l'intérieur du secrétariat.

35. À sa dernière session, le WP.7 a décidé de créer un groupe spécial pour s'occuper de cette question tout en signalant qu'il ne devrait pas y avoir de doubles emplois, ce qui signifiait que le WP.7 ne serait prêt à se charger de l'élaboration des commentaires que si l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) cessait de faire ce travail.

36. Les délégations de la Communauté européenne et des États-Unis ont dit qu'elles souhaiteraient que le travail d'élaboration de commentaires soit transféré à la CEE pour autant que l'OCDE cesse de s'en occuper et que le problème du financement à la CEE soit résolu.

37. La délégation de la Communauté européenne a indiqué qu'elle avait pris bonne note de la possibilité de financer cette activité au moyen d'un fonds d'affectation spéciale mais qu'à son avis, il faudrait s'efforcer en priorité de résoudre ce problème en réaffectant les ressources à l'intérieur de la Division du commerce. Le Comité a ensuite demandé que le secrétariat rende compte des possibilités de réaffectation et fasse part des réactions suscitées au Groupe de travail à sa prochaine session en novembre 2000.

38. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle accordait un degré de priorité élevé aux travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées, en particulier celles qui s'occupaient de la viande et des plants de pommes de terre. Il a noté avec satisfaction que la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre examinerait à l'avenir la question des organismes génétiquement modifiés mais il a demandé qu'il soit tenu compte du travail déjà effectué par d'autres organes pour éviter les doubles emplois.

39. Le Comité a ensuite pris note des documents TRADE/2000/5 et TRADE/WP.7/1999/7, qui contenaient de plus amples précisions sur les travaux effectués par le WP.7 pendant la période considérée.
